

LA POSTE AUX CHEVAUX

DANS LE CENTRE BRETAGNE

D'après la conférence de Théotiste JAMAUX présentée à l'AG de novembre 2011 à Mauron

C'EST EN 1738 QUE LA POSTE AUX chevaux est instituée en Bretagne alors qu'elle existe depuis longtemps dans le reste du royaume. Cinq routes de poste sont alors créées : de Rennes à Saint-Malo, de Rennes à Nantes, de Rennes à Lorient, à Vitré et à Brest. Les autres le sont peu à peu, plus tard. ➔

La route de Dinard à Lamballe par Matignon est créée en juillet 1759, instamment demandée par le duc d'Aiguillon, commandant en chef de la Bretagne, après le débarquement des Anglais en 1758, pour la défense des côtes. Mais la transversale d'Hennebont à Lamballe par Baud, Pontivy, Loudéac, Pont-Augan, Moncontour, tout aussi utile pour relier la côte sud à la côte nord en cas d'attaque, n'est accordée que dix ans plus tard, en 1768. Le relais de Port-Louis l'avait été en 1767.

Il y eut des transferts de relais, principalement sur la route de Rennes à Vannes en 1763 dont le premier relais fut transféré de Pont-Réan à Mordelles, le deuxième du « Plat d'Or » en La Chapelle-Bouëxic à Plélan, le troisième de Guer à Campénéac, le quatrième de Monteneuf à Ploërmel et le cinquième de Malestroit au Roc-Saint-André.

Ce n'est qu'en 1781 que sont créés les relais de Josselin et Locminé entre Ploërmel et Baud, permettant d'aller à Lorient sans passer par Vannes. Entre Locminé et Vannes, la route n'est montée en poste qu'en 1787.

Sur une carte des routes de poste, par exemple ➔ celle de 1813, nous remarquons le vide dans le centre proprement dit de la Bretagne, vers l'ouest. La route de Carhaix à Pontivy n'a pas été montée en poste ; Rostrenen ne figure pas dans la liste des relais. La route de Dinan à Ploërmel non plus, il n'y a donc jamais eu de relais à Caulnes, ni à Saint-Méen. Dans certaines de ces localités, on répète pourtant des légendes à ce sujet : c'est dû probablement à la confusion qui s'est produite au bout d'un certain temps entre la Poste aux chevaux et les diligences locales qui se sont multipliées au XIX^e siècle sur la plupart des routes pour le transport en commun des voyageurs.



Les États de Bretagne font souvent des difficultés pour monter en poste de nouvelles routes. Une des raisons de leurs réticences est qu'ils doivent verser une partie des gages des maîtres de poste. Les gages sont d'abord de 300 livres par relais, dont les États devaient fournir 100 livres ; à partir de 1773, ils sont de 50 livres par lieue desservie, dont le quart payé par la province.

La Poste aux chevaux est au service du roi et des voyageurs particuliers. Pour un particulier, voyager par la poste coûte cher, car il faut payer les maîtres de poste qui fournissent les chevaux. Il vaut mieux

